



SAS GPM IMMOBILIER  
Monsieur Stéphane MARTEL  
32 avenue des fourneaux  
17690 ANGOULINS

Référence(s) du dossier :  
**PERMIS D'AMENAGER**  
**N° 01729321A0001**  
DAACT déposée le 26 octobre 2022  
Adresse des travaux : La sablière à Puyravault  
Description du projet : Lotissement – 25 lots

## Attestation de non contestation de conformité

Suite à la réception le 26 octobre 2022 de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), le Maire de la commune de Puyravault certifie que la conformité des travaux relative au dossier Permis d'Aménager n° **01729321A0001** n'a pas été contestée en date du 04 novembre 2022.

Pour autant, le délai dont dispose l'autorité compétente pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration ne prendra fin qu'au terme du délai tel qu'il est défini à l'article R462-6 du Code de l'Urbanisme.

Fait à Puyravault le 04 novembre 2022  
Le Maire,  
Raymond DESILLE



**Nota Bene :** Installation du transformateur par ENEDIS en décembre.  
La non-contestation de conformité de travaux à une autorisation d'urbanisme n'empêche pas l'administration d'établir l'illégalité de ceux-ci postérieurement, au titre d'une infraction au code de l'urbanisme et d'engager des poursuites pénales.